

Association Le Petit Prince
Engagement des familles à l'ALSH sur Juillet et Août 2020

Chers parents,

Cette situation inédite nous demande une réorganisation complexe et coûteuse de l'accueil pour cet été 2020. Le protocole relatif à l'organisation de cet été est disponible sur le site de l'association.

Nous vous demandons de répondre à cet engagement d'inscription, qui sera définitif et sans annulation possible (sauf sur présentation d'un certificat médical sous 48h par mail). Vous pourrez, si cela nous est possible, rajouter des dates d'accueil ultérieurement. Comme l'indique le protocole, des critères de priorité d'accueil* ont été définis. Ainsi, un créneau d'inscription spécifique est ouvert en amont.

Dates d'ouverture des inscriptions :

- du 12/06 au 15/06 pour les familles prioritaires
- à partir du 15/06 pour les familles non prioritaires.

Merci de cocher les cases correspondantes aux journées d'inscription :

NOMS/PRENOMS/AGES DE VOS ENFANTS :

Enfant 1 :

Enfant 2 :

Enfant 3 :

	L	M	Me	J	V
● SEMAINE 1 - du 06 au 10 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● SEMAINE 2 - du 15 au 17 juillet (13 et 14 juillet Fermés)	F	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● SEMAINE 3 - du 20 au 24 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● SEMAINE 4 - du 27 au 31 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● SEMAINE 5 – du 24 au 28 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre réponse rapide.

L'équipe de Petit Prince



*Le nombre de places étant limité, les places sont attribuées en priorité grâce à différents critères : 1/ aux enfants de parents exerçant une profession liée à la gestion de la crise sanitaire : professionnels de santé, professionnels exerçant dans le médico-social, forces de sécurité intérieure, agents de la protection de l'enfance, postiers, enseignants mobilisés par le dispositif vacances apprenantes, personnels communaux travaillant dans les écoles; 2/ enfants identifiés comme prioritaires par les Directrices d'écoles de Bougarber et Uzein et l'éducation Nationale ; 3/ enfants en situation de handicap; 4/ enfants identifiés comme étant en détresse sociale par l'équipe pédagogique; 5/ la date d'inscription.